

ENTENTE ENTRE FAIR AIR SOCIETY ET AMAVM

Association yukonnaise enregistrée
Fair Aid Society Supporting Congolese Health Care (Fair Aid Society)
604, rue Wheeler
Whitehorse Yukon Y1A 2P5 Canada
Numéro d'enregistrement: 10709
Date d'enregistrement: 6 février 2007
Personne ressource : Joanne Leung : 867.668.7072

Partenaire congolais :
Association pour les Malades Vulnérables et Marginalisés (AMAVM)
Avenue Likasi
Province de Katanga
République Démocratique du Congo (RDC)
Personne ressource : Frank Otete +243.999.916.697

Durée de l'entente :
Les deux partenaires désirent travailler ensemble pour une durée illimitée, cependant, la présente entente sera revue sur une base annuelle.

Activités :
Fair Aid Society donne l'autorité à AMAVM d'accomplir les tâches mentionnées ci-dessous. Bien que les activités d'AMAVM ne se limitent pas à la dite liste, les deux parties doivent signer une entente écrite mettant en évidence les activités financées par Fair Aid Society. Toutes les activités financées par Fair Aid Society doivent avoir lieu en République Démocratique du Congo.

- Fournir des soins aux patients vulnérables et marginalisés. (Les soins de santé incluent des consultations avec un médecin, la prescription et la distribution de médicaments aux patients, des tâches de bureau, des consultations avec des psychologues et des travailleurs sociaux.)
- Garantir l'accès à des tests médicaux aux patients vulnérables et marginalisés (les tests médicaux incluent mais ne se limitent pas aux tests SIDA, tests tuberculiques, radiographies pulmonaires, tests sanguins)
- Offrir un support nutritionnel sous forme de conseil et de distribution de nourriture aux patients vulnérables et marginalisés
- Offrir des consultations à domicile aux patients vulnérables et marginalisés
- Garantir un accès aux soins aux familles des personnes vulnérables et marginalisées
- Sensibiliser la population locale à accepter et à réintégrer une personne malade au sein de la société
- Sensibiliser la population locale aux conséquences de la maladie et à la prévention
- Proposer des possibilités de réintégrer la société par le travail (si l'état du malade le permet)

- Offrir aux patients vulnérables et marginalisés de quoi renforcer leur santé mentale et émotionnelle au travers d'activités sociales et le support des pairs
- Donner l'opportunité à des étudiants en santé de travailler sous supervision au sein de l'AMAVM

Attribution des fonds :

Fair Aid Society travaillera en collaboration avec l'AMAVM afin d'établir un budget qui corresponde aux besoins du terrain. Ce budget devra être signé par les deux parties et il est attendu que les dépenses d'AMAVM suivront le budget.

Les dépenses admissibles sont les suivantes:

- Matériel médical
- Matériel de consultation
- Médicaments
- Tests médicaux
- Nourriture destinée a la distribution
- Frais liés à la location du bureau
- Matériel de bureau
- Allocations versées aux professionnels de la santé travaillant avec des patients vulnérables et marginalisés en dehors de leur emploi régulier.

Le matériel de consultation et l'équipement médical sont destinés aux soins des patients vulnérables et marginalisés. Ils ne sont utilisables que par le personnel d'AMAVM. Ils ne sont la propriété d'aucun individu. Dans le cas où l'AMAVM devrait cesser ses activités de soins aux personnes vulnérables et marginalisées, l'équipement dans sa totalité devient la propriété de Fair Aid Society.

Obligations d'AMAVM :

- Fournir des rapports trimestriels montrant l'évolution du projet (nombre de patients vus par mois, endroits où les consultations ont eu lieu, stocks utilisés, quantité de nourriture distribuée, tests commandés, médicaments prescrits et distribués, ateliers donnés, etc.)
- Fournir le rapport de l'AGA de l'AMAVM
- Fournir les états financiers annuels
- Distinguer les revenus émanant de Fair Aid et les autres sources de financement
- Garder les livres comptables à jour
- Immédiatement contacter Fair Aid si l'AMAVM s'avère être dans l'incapacité de répondre aux exigences de l'entente
- Envoyer tous les rapports (en français) par courriel a Fair Aid Society

Droits de Fair Aid Society:

- Suspendre ou réclamer des sommes dépensées non conformément à l'entente
- Augmenter l'envoi d'argent ou d'équipement médical si justifié
- Exiger des états d'avancement ou des états financiers en tout temps

Engagements de Fair Aid Society:

- Tenir la comptabilité à jour au Canada
- Transférer les sommes promises sur une base trimestrielle
- Informer AMAVM tous les trimestres des nouveaux fonds disponibles
- Tous les 18 mois, visite sur le site d'un membre canadien de Fair Aid Society

La signature engage son auteur à respecter ses engagements mentionnés dans le présent document

Joanne Leung (membre fondateur de Fair Aid Society)

Frank Otete (membre fondateur d' AMAVM)

Date

Signature du témoin

Nom du témoin